



ÉTUDE DES COMMUNICATIONS SUR LE PROGRÈS 2025

## Étude des Communication sur le progrès 2025 : la transparence comme vecteur de la durabilité des entreprises françaises

Paris, le 18 juin 2026 - Le réseau français du Pacte mondial des Nations Unies dévoile sa deuxième édition de l'étude des Communications sur le Progrès (CoP) publiées par ses entreprises adhérentes en 2025. À travers des indicateurs ESG clés, cette étude met en lumière les premières tendances de l'engagement des entreprises en matière de durabilité, en France, en Europe et à l'échelle mondiale.

Socle de l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, la Communication sur le progrès (CoP) invite les entreprises à communiquer sur leur engagement, leurs actions et leur mesure d'impact sur les enjeux de développement durable. Cette étude analyse les données de 1 366 entreprises françaises adhérentes au Pacte mondial, de toutes tailles et tous secteurs d'activité, ayant publié leur CoP en 2025. L'étude met également en perspective les données françaises avec celles d'entreprises adhérentes en Europe et dans le monde.

### CHIFFRES CLÉS

■ **33,7 % de femmes occupent des postes de direction parmi les entreprises françaises répondantes. Des résultats identiques chez les entreprises répondantes en Europe et dans le monde.**

Les entreprises françaises adhérentes au Pacte mondial agissent au-delà de la conformité réglementaire, puisque la loi Rixain impose depuis mars 2026 aux entreprises de plus de 1 000 salariés d'atteindre un objectif de 30 %.

■ **Les entreprises françaises répondantes sont nombreuses à agir en faveur de la santé et sécurité au travail (87 %), contre les discriminations (79 %) et pour l'égalité des genres (78 %).**

Elles sont également nombreuses (69 %) à disposer d'un accord collectif plus favorable à ce qu'impose la législation sur la couverture santé ou les salaires, aussi bien chez les PME (63 %) que chez les entreprises du SBF 120 (90 %).

■ **Les entreprises françaises répondantes sont plus nombreuses (50 %) à mesurer leurs progrès en matière de droits humains et de normes du travail que leurs voisines européennes (45 %) ou celles des autres continents (46 %).**

Néanmoins ces données illustrent que des progrès restent encore à accomplir pour mesurer systématiquement et efficacement l'impact.

■ **Les entreprises françaises répondantes agissent principalement sur l'énergie (85 %), le traitement des déchets (83 %) et la lutte contre les changements climatiques (82 %).**

Parmi les entreprises françaises répondantes qui agissent sur le traitement des déchets, 73 % ont pris des mesures d'économie circulaire ou de réemploi, soit davantage que celles du reste de l'Europe (63 %) ou du monde (67 %).

■ **Encore trop peu d'entreprises françaises répondantes disposent d'un plan d'adaptation aux changements climatiques (25 %), soit moins qu'en Europe (29 %) ou sur les autres continents (33 %).**

Un chiffre qui est encore faible, alors que la Direction générale des entreprises rappelle pourtant que sans adaptation, l'économie française pourrait perdre jusqu'à 11 points de PIB d'ici 2050. Un constat qui concerne particulièrement les PME (16 %), tandis que les grandes entreprises répondantes s'emparent davantage du sujet (63 %).



■ **Concernant la lutte contre la corruption, 90 % des entreprises françaises répondantes ont mis en place un programme de conformité ou une politique interne. Elles sont 45 % à l'avoir étendu à leur chaîne de valeur.**

Des chiffres qui illustrent un bon niveau de prise en compte de la lutte contre la corruption par les entreprises adhérentes, même lorsqu'elles ne sont pas directement concernées par la loi Sapin II.

« Le Pacte mondial des Nations Unies est la seule initiative mondiale d'engagement volontaire dans laquelle les entreprises adhèrent directement et nominativement à la mise en œuvre de principes universels. Les résultats de notre étude envoient un signal clair : les entreprises adhérentes continuent d'agir et de rendre compte de leurs progrès avec rigueur », souligne **Nils Pedersen, Délégué général du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France**. « C'est précisément là que réside la force de la Communication sur le Progrès : elle ne repose pas sur une posture, mais sur une démarche ESG documentée, ancrée dans le respect des droits humains, des normes du travail, de l'environnement et de l'intégrité des affaires. La transparence n'est pas un risque pour les entreprises qui s'engagent sincèrement, c'est la condition d'une crédibilité durable auprès de leurs parties prenantes. »

**Les entreprises françaises répondantes agissent un peu plus que leurs homologues en Europe, mais un peu moins que celles dans le reste du monde. Elles mesurent cependant davantage leurs progrès.**

- **En matière de droits humains et de normes du travail**, 64 % des entreprises françaises répondantes en moyenne ont mené des actions, comme la formation des salariés et des fournisseurs, l'amélioration de la qualité de vie au travail, des audits, ou ont collaboré avec des organismes gouvernementaux. C'est plus qu'en Europe (63 %), mais moins que chez les entreprises répondantes des autres continents (69 %). Cependant, 50 % des entreprises françaises répondantes mesurent leurs progrès avec des objectifs annuels de suivi, contre 45 % des celles du reste de l'Europe et 46 % de celles du reste du monde.
- **Sur les thématiques environnementales**, les entreprises françaises répondantes agissent là aussi en moyenne un peu plus que celles du reste de l'Europe (61 % contre 60 %), mais moins que celles du reste du monde (63 %). Les entreprises françaises répondantes mènent davantage d'actions que les autres sur les changements climatiques (82 %, contre 77 % en Europe et 74 % dans le monde), mais moins sur la gestion de l'eau (49 % contre 55 % en Europe et 65 % dans le monde). Elles sont également plus nombreuses à mesurer leurs progrès (57 % contre 56 % dans le reste de l'Europe et 51 % dans le reste du monde).
- Bien qu'elles agissent davantage pour **lutter contre les changements climatiques**, les entreprises françaises répondantes ont encore des progrès à faire en matière de mesure de leurs émissions de gaz à effet de serre. 86 % des entreprises françaises répondantes ont mesuré leurs émissions de Scope 1 (émissions directes), contre 94 % dans le reste de l'Europe et 90 % sur les autres continents. Elles sont cependant plus nombreuses à mesurer leurs émissions indirectes (Scope 3) : 55 % contre 42 % dans le reste de l'Europe et seulement 30 % sur les autres continents.
- **En matière de corruption**, si la plupart des entreprises françaises disposent d'un plan de conformité dans le cadre de la loi Sapin II, celles-ci ne forment pas systématiquement leurs salariés à ces enjeux. En effet, alors que 43 % des entreprises françaises ont formé l'ensemble des salariés, c'est le cas pour 62 % des entreprises du reste de l'Europe et 74 % de celles des autres continents.



## **Plus les entreprises adhèrent depuis longtemps au Pacte mondial, plus elles font preuve d'un niveau de maturité élevé sur les pratiques de développement durable.**

L'analyse des données par années d'ancienneté d'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies révèle une vraie différence dans la capacité des entreprises répondantes à prendre en compte les enjeux de développement durable.

- L'ancienneté moyenne d'adhésion des entreprises répondantes à 6,2 ans montre la capacité du Pacte mondial à accompagner les entreprises sur la durée.
- Les entreprises qui adhèrent depuis au moins 10 ans sont plus nombreuses à embarquer leur chaîne de valeur que les autres, que ce soit sur l'environnement (57 % contre 47 %) ou la lutte contre la corruption (58 % contre 41 %). Depuis plusieurs années, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France a fait de la transformation durable des chaînes de valeur de l'entreprise l'une de ses priorités, en l'intégrant à ses différents programmes d'accompagnement.
- Les entreprises qui adhèrent depuis plus de 16 ans sont très nettement plus nombreuses que les autres à avoir défini un plan d'adaptation aux changements climatiques (56 % contre moins de 30 % pour les autres, et moins de 20 % pour celles qui adhèrent depuis moins de 2 ans.)

## **Les entreprises du SBF 120 en fer de lance de la durabilité en France**

Une analyse spécifique des données des 64 entreprises du SBF 120 répondantes montre que celles-ci ont pour la plupart atteint un fort degré de maturité sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- 97 % d'entre-elles ont intégré des critères de durabilité dans la part variable de la rémunération de leurs cadres.
- 93 % des entreprises du SBF 120 répondantes mesurent leurs progrès en matière de droits humains et de normes du travail, et 91 % d'entre elles ont mesuré leurs émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des 3 Scope sur la période de reporting.
- 100 % des entreprises du SBF 120 répondantes ont agi pour lutter contre les changements climatiques.
- 83 % des entreprises du SBF 120 répondantes ont formé l'ensemble de leurs salariés aux enjeux de lutte contre la corruption.

### **Méthodologie de l'étude**

Les données utilisées sont extraites des Communications sur le Progrès (CoP) 2025 des entreprises adhérentes au Pacte mondial. Ces données sont déclaratives, et n'ont pas fait l'objet de retraitement. Pour l'analyse en fonction des zones géographiques, l'échantillon d'entreprises répondantes utilisé par défaut est le suivant : France : 1 366 répondants, reste de l'Europe (hors France) : 4 862 répondants, reste du Monde (hors Europe) : 5 268 répondants.

Le questionnaire de la CoP comportant près de 70 questions, nous avons sélectionné seulement certaines données clés pour chaque thématiques. Pour accéder aux sources de ces données et retrouver l'ensemble des questions de la CoP, nous vous invitons à consulter l'outil de visualisation des données de la [CoP sur ce lien](#).

### **À propos de la CoP**

Condition obligatoire à l'adhésion, la Communication sur le Progrès constitue un bilan annuel des avancées réalisées par une entreprise dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Elle repose sur les Dix principes universels du Pacte et s'articule autour de cinq grands axes : la gouvernance, les droits humains, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Grâce à la standardisation de ses données, la CoP devient un levier stratégique pour accompagner la transformation durable des entreprises, au sein d'un référentiel international. Elle permet d'évaluer la maturité des engagements RSE, de structurer et piloter les actions mises en œuvre, de communiquer de manière transparente sur les progrès accomplis, et de renforcer ainsi la crédibilité de la démarche de responsabilité sociétale.



**À propos du Pacte mondial des Nations Unies**

Initiative spéciale du Secrétaire général de l'ONU, le Pacte mondial des Nations Unies invite les entreprises du monde entier à aligner leurs activités et leurs stratégies sur dix principes universels relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et à agir en faveur des objectifs de l'ONU. Avec plus de 20 000 entreprises implantées dans plus de 160 pays et plus de 60 réseaux nationaux du Pacte mondial, il s'agit de la plus importante initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises. [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

**À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France**

Relais français officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France réunit plus de 2 200 entreprises et 80 organisations à but non-lucratif sur tout le territoire national. Il accompagne la mise en œuvre des Dix principes du Pacte mondial, ainsi que les 17 ODD, par le secteur économique français. Cet engagement volontaire en matière de RSE permet d'aligner le secteur privé français avec l'Agenda 2030, et plus particulièrement l'Accord de Paris. Le réseau est présidé par Guillaume Texier, Directeur général de Rexel.

[www.pactemondial.org](http://www.pactemondial.org)

**CONTACTS PRESSE**

**Agence Edifice**

Amine Moussaoui  
[amine@edifice-communication.com](mailto:amine@edifice-communication.com)  
06 99 81 59 04

Emilie Mendoza Alba  
[emilie@edifice-communication.com](mailto:emilie@edifice-communication.com)  
06 49 47 75 38